

COMPTE RENDU DU CHSCT D DU 27 AVRIL

Déclaration liminaire de la FSU 06

ORDRE DU JOUR

- Adoption du PV du 3 mars 2020
- Approbation du compte rendu de la visite du lycée Escoffier.
- L'IA retire ce point de l'ODJ au motif que la nouvelle secrétaire générale n'a pas eu le temps de se l'approprier et lui de le lire.
- La FSU a contesté ce report qui repousse d'autant la communication à l'établissement des préconisations.
- Enquête qualité de l'air dans les locaux du CIO de Nice et des circo de Nice reporté au CHSCT académique qui aura lieu jeudi 30 avril, Mme Canato ISST académique n'ayant pas pu se connecter à la visio du CHSCT D.

QUESTION DIVERSE : point de situation sur la crise sanitaire et la reprise du 11 mai

Informations données en préalable par l'IA :

Attente de l'intervention du 1er ministre qui aura lieu demain après midi pour élaborer un cahier des charges précis.

L'IA a entamé les discussions avec les élus pour connaître leurs capacités d'accueil en respectant les mesures sanitaires.

Il part de ces échanges pour déterminer que seuls 30% des élèves reviendraient en classe. Il a proposé aux élus que les ATSEM et personnels soient associés service à l'organisation de la reprise du 11 mai (pré-rentrée).

L'IA compte sur ce faible taux de reprise pour que les gestes barrières et autres contraintes organisationnelles soient possibles.

Il préconise d'accueillir de petits groupes dans de grandes salles... Il dit aussi que les enfants devront se laver les mains 4 fois par jour (à leur arrivée, avant le repas, après le repas et au avant de quitter l'établissement).

Une distribution de masques, par l'éducation nationale, doit être faite pour la reprise, il y en aura pour les enseignants et les élèves de plus de 7 ans. Le nombre et la qualité n'ont pas pu être précisés.

Les récréations devront se faire en décalées ainsi que les entrées et sorties des établissements.

Certaines communes ont proposé l'aide de leur police municipale afin d'organiser les entrées et sorties et éviter les attroupements.

L'IA préconise pour le second degré qu'autant que faire se peut, ce soit les enseignants qui changent de salle et non les élèves.

L'IA renvoie aux chefs d'établissements et aux IEN via leurs équipes la mise en œuvre de ces organisations spécifiques

Liste des questions posées par la FSU 06 :

Hygiène des locaux

- Pour la FSU, le nettoyage et de la désinfection des locaux avant la reprise de toute activité et surtout à compter du moment où l'école va reprendre (notamment les établissements ayant accueillis des enfants de soignants) est nécessaire. Quelles sont les consignes données ?
- Les personnels d'entretien seront-ils assez nombreux ? Qu'en est-il de leur présence renforcée en journée pour assurer les nettoyages adaptés à la situation ?
- Avez-vous prévu de demander aux chef d'établissement la réunion préalable des commissions d'hygiène et de sécurité dans les EPLE, avant d'autoriser toute réunion ou retour de personnels dans l'établissement ?
- Les internats doivent faire l'objet d'une attention particulière : ils ne peuvent être ouverts normalement dans le contexte actuel, la distanciation 24 heures sur 24 apparaissant difficilement possible. Quelles dispositions particulières sont envisagées ? Quelles solutions seront apportées aux élèves qui ne pourront être accueillis ?
- De manière plus générale, qu'est il prévu pour l'organisation de la demi pension ? La gestion des récréations et de tous les espaces intérieurs, notamment les dortoirs en maternelle. ?
- Quel aménagement des emplois du temps, des effectifs afin d'assurer la distanciation spatiale dans les salles de classe est envisagé ?
- Quelle organisation est prévue pour les entrées et sorties des établissements scolaires ?
- Pour la FSU, dans les services administratifs, les bureaux et espaces de travail doivent être réorganisés pour garantir les distances nécessaires entre les postes de travail. Qu'est il prévu en particulier pour les administratifs recevant du public
- Quel est l'état d'avancement des échanges pour l'organisation des transports scolaires avec les municipalités et le département ?

Prévention pour les personnels

- Une formation des personnels aux principes et mises en œuvre pratique des activités compatibles avec les gestes barrières, des distances physiques à respecter et des pratiques d'entretien de la désinfection des espaces pédagogiques et de travail a-t-elle été prévue.
- De même une communication sur les conduites à tenir sera-t-elle envoyée aux élèves et aux familles famille avant la reprise ?
- Quelles seront les modalités locales pour la distribution aux personnels des masques et autre matériel nécessaire à la mise en place des gestes barrières ?
- Qu'en sera-t-il de l'équipement des élèves ?
- Quel sera la politique de dépistage des personnels et des élèves ?

- Concernant la situation des AESH et des élèves en situation de handicap : les AESH sont proches des élèves qu'ils encadrent, comment garantir la santé et la sécurité des élèves et des AESH sans exclure les élèves en situation de handicap du processus de déconfinement progressif ?
- Le protocole pour les personnels à risque sera-t-il le même que celui mis en place avant le confinement ?
- Quel sera le protocole à suivre pour des personnels vulnérables ou vivant avec des personnes qui le sont, y compris les femmes enceintes ?
- Qu'est-il prévu pour les personnels malades ou qui auraient une personne malade dans leur entourage ?
- A partir de quel âge, pour des raisons épidémiologiques, est-on considéré comme personnel à risques ?
- Quel est le protocole à suivre en cas de malades, adultes ou enfants, dans un groupe ? Comment ce protocole sera-t-il porté à la connaissance des personnels ?
- Quelles consignes particulières seront données concernant l'enseignement de certaines disciplines (EPS, enseignements artistiques, ateliers par exemple), certaines activités collectives en maternelle mais également dans la voie professionnelle ?
- Les enseignants qui souhaitent mettre leurs enfants dès le 11 dans leur établissement au même titre que les enfants de soignants pourront-ils le faire ?
- Selon quelles conditions les enseignants pourront-ils continuer de bénéficier des ASA gardes d'enfants ?
- Pour la FSU le droit à ASA pour garde d'enfants des personnels doivent être respectés tout au long du processus de déconfinement et donc leur service doit pouvoir être organisé en tenant compte de celui-ci.
- Articulation entre travail en présentiel et travail à distance ?
- Les personnels qui vont reprendre avec quelques élèves devront-ils aussi assurer la « continuité pédagogique » à distance avec leurs autres classes /autres élèves ? Pour la FSU, la poursuite simultanée d'une activité d'enseignement en présentiel sur l'ensemble du temps scolaire et de l'organisation de l'enseignement à distance est impossible et ne peut être demandée.
- Quelles sont les consignes qui seront données aux enseignant.es : continuité pédagogique ? poursuite des activités débutées en confinement ? allègement des programmes ?
- Au vu du nombre d'interrogation, la FSU demande la réunion d'un CHSCT D extraordinaire avant la reprise.

Éléments de réponse de l'IA :

L'IA se félicite de la tenue de ce CHSCT le premier jour de la reprise pour pouvoir s'alimenter de nos réflexions.

Il apporte des semblants de réponses à lire ci dessous.

Concernant le nettoyage et la désinfection des établissements,

L'IA annonce que l'avis du Conseil scientifique sera la référence tout en minorant ses propos en rappelant qu'il ne s'agit que d'un avis et non d'une obligation.

Pour info : préconisation du Conseil scientifique sur le nettoyage :

« Un bionettoyage de l'établissement (salles de classe mais aussi parties communes) en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs par exemple) devra être réalisé plusieurs fois par jour avec les produits adéquates et au mieux avec des lingettes désinfectantes pour les surfaces. Le bionettoyage de la classe sera renforcé si un élève est testé positivement pour le COVID-19. Une aération des salles de classes est préconisée, en particulier lors des temps de pause (récréation, déjeuner, changement de salle de classe »).

L'IA parle de 2 bionettoyages par semaine dans le premier degré et d'1 dans le second degré !

Concernant l'ouverture générale à partir du 25 :

Pour l'ouverture générale, prévue le 25 mai, l'IA préconise la reprise en alternance pour les élèves.

Une semaine sur 2 dans le secondaire et une alternance 2 jours/2 jours pour le primaire.

L'IA se base sur son sondage "grandeur nature" effectué par certaines municipalités pour effectuer ses préconisations et a délégué aux IEN via leur directeur de faire remonter les chiffres des enfants qui seraient scolarisés.

La FSU est intervenue afin d'expliquer que la demande aux équipes était prématurée. En effet les parents se posent de nombreuses questions qui conditionnent leur décision. Questions auxquelles les équipes sont bien en difficulté pour répondre au vu des informations disponibles à ce jour...

Du coté des personnels

La FSU est intervenu sur la reprise des personnels qui peut être source d'inquiétude, d'angoisse et a proposé que l'IA produise un cahier des charges sanitaire opposable.

L'IA nous a renvoyé une nouvelle fois aux annonces du premier ministre de demain.

Pour les personnels fragiles l'IA a proposé que la question soit abordée en CHSCTA et pense que le même protocole qu'avant le confinement devrait être établi (médecin de famille qui fait un certificat et médecin du rectorat qui place l'agent le cas échéant en ASA).

Les personnels en ASA assureront la continuité pédagogique en distanciel

La FSU a souhaité s'assurer qu'un même enseignant ne devrait pas assurer emploi du temps complet et continuité pédagogique. L'IA n'a rien promis... Il précise qu'il faudra se concentrer sur les fondamentaux afin que les élèves soient au niveau en math et français pour la rentrée de septembre.

Aucun personnel ne sera testé, l'IA se base sur l'avis du Conseil scientifique.

Pour info :

Le Conseil scientifique considère qu'un dépistage massif par test diagnostique RT-PCR des élèves et de l'ensemble du personnel travaillant dans les établissements scolaires n'est pas envisageable : il concernerait plus de 14 millions de personnes et devrait être renouvelé régulièrement (tous les 5-7 jours) pour détecter des cas et empêcher efficacement la circulation du virus dans un établissement.

Le Conseil scientifique considère que les tests sérologiques au moment de la rentrée du 11 mai n'ont pas d'intérêt individuel ni pour les élèves ni pour les personnels des établissements scolaires (cf. avis du 20 avril 2020 du Conseil scientifique). Ces tests pourront être proposés dans certaines écoles dans un but épidémiologique.

Les AESH reprendront en fonction des élèves qui fréquenteront à nouveau les établissements scolaires dans la mesure où l'handicap de l'enfant lui permet de respecter la distanciation sociale et les gestes barrières.

L'IA ne donne aucun cadre, aucune procédure à suivre si l'enfant ne peut respecter ces règles sanitaires pour que l'enfant ne soit pas scolarisé. Chaque situation devra être traitée de manière individuelle avec l'IEN AESH via et son IEN de circonscription.

Il en va de même pour un enfant ayant un PAI qui ne pourrait pas respecter la distanciation sociale.

La FSU est réintervenue sur la question de la scolarisation des enfants d'enseignants dès le 11 mai et quel que soit leur niveau de classe.

L'IA n'est pas contre, cela se fera au cas par cas en fonction des situations locales...

Le fonctionnement du remplacement dans le premier degré restera identique à celui d'avant le confinement.